

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-139
Occupation du domaine public
Rue Auguste Carré

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise Déménagement MOVED;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Déménagement MOVED est autorisée à stationner un véhicule au niveau du 7 rue Auguste Carré le vendredi 4 juillet 2025, à l'occasion d'un emménagement au 10 rue Auguste Carré.

ARTICLE 2 : Des barrières seront fournies par le service LESRA et mises en place par l'entreprise MOVED qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise MOVED devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : L'entreprise MOVED, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.